

Acquisition Chemin des Sansonnets d'une partie de la propriété de Mme BORNE

M. l'Adjoint LOYAT, Rapporteur : La Ville de Besançon a réalisé les travaux de voirie reliant la rue Reclus et le chemin de la Combe aux Chiens. Ces travaux de voirie nécessitent l'acquisition d'une partie de la propriété de Mme BORNE, chemin des Sansonnets.

En accord avec la Ville et conformément à la promesse de vente établie en août 2000, Mme BORNE cède deux parcelles cadastrées sections BL 175 (847 m²) et BL 174 (821 m²) classées en zone NB au POS secteur Nord pour une surface totale de 1 668 m² au prix de 38,11 €/m² (250 F) conformément à l'estimation des Domaines, soit un montant de 63 567,48 € (416 975 F).

Conformément à l'article 1042.1 du Code Général des Impôts, l'exonération fiscale sera accordée d'office pour cette acquisition.

La dépense de 63 567,48 € (416 975 F) sera imputée au chapitre 90.824.2112.00501. 30100.

Le Conseil Municipal est invité à :

- se prononcer sur cette acquisition,
- autoriser M. le Maire à signer l'acte à intervenir.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de Commission Urbanisme, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.

Récépissé préfectoral du 1er mars 2002.